

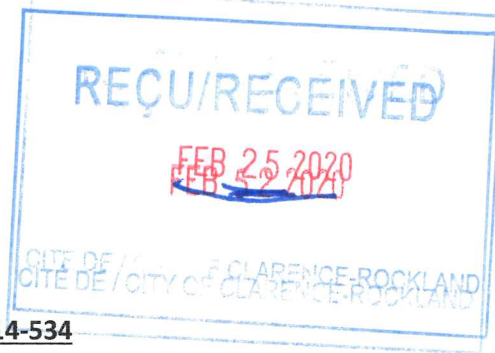
Rockland, 24 février 2020

Madame Monique Ouellet, Greffière

Cité de Clarence-Rockland

1560, rue Laurier

Rockland, Ontario, K4K 1P7



Sujet : Dossier D-14-534

Madame,

Nous sommes en défaveur, et nous objectons, à la proposition de modification au règlement de zonage qui permettrait à la propriété décrite au 808 rue Powers de passer de "Zone résidentielle urbaine de densité 1 (R1)" à "Zone résidentielle de densité 2-exception 29 (R2-29) tel que stipulé dans l'avis de l'assemblée publique que nous avons récemment reçu.

Nous, Yannick Schaeffer et Linda Lavoie-Schaeffer, sommes propriétaires de la maison située au 816 rue Powers, propriété directement voisine avec la propriété du 808 rue Powers.

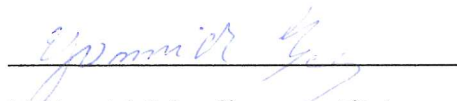
Suite à cet avis, et à la lecture de l'affiche apposée sur le devant de la propriété 808 rue Powers, nous avons contacté Mme Claire Lemay au Département d'Infrastructure et aménagement du territoire de Clarence-Rockland afin de demander de recevoir les documents appuyant cette demande de modification ainsi que les plans de ce projet de construction.

A notre grande consternation nous avons constaté l'ampleur de ce projet comparativement au reste des habitations actuellement en place sur la rue Powers. Cette rue, de par son étroitesse et les problèmes auxquels tous les habitants de cette rue font déjà face chaque jour, ne peut supporter l'ajout d'autant de véhicules sur une seule propriété. Actuellement, et surtout en hiver à cause de l'accumulation de neige, il est difficile de quitter notre propre stationnement. Même constat avec nos voisins de l'autre côté de la rue. Déjà qu'il est impossible à deux véhicules de passer côte-à-côte sans avoir à se déporter dans une entée de maison ou rouler sur la pelouse des propriétés environnantes. De plus il est formellement interdit de stationner sur la rue Powers dû à son étroitesse qui est inférieure aux autres rues de Rockland. Heureusement la plupart de nos concitoyens font preuve de civilité, surtout lorsque qu'on doit entrer et sortir par l'extrémité de la rue Powers qui débouche sur la rue Chéné. Il n'est pas rare de devoir faire marche arrière pour laisser passer un autre véhicule, manoeuvre très risquée étant donné le grand nombre de jeunes enfants habitant dans nos environs, et que plusieurs se rendent à pied aux écoles environnantes à l'heure ou les travailleurs se déplacent en auto pour aller à leur travail. De plus étant donné l'ampleur et les dimensions du stationnement prévu sur cette propriété et qui occupera la presque totalité de la largeur du terrain on ne peut que se questionner ce que le propriétaire fera de la neige en hiver une fois les places de stationnement dégagées ...?

Donc tous ces points occasionneront beaucoup de désagréments, sans compter la sécurité des propriétaires actuels des habitations de la rue Powers. Et encore là ne sont pas abordées les difficultés pour les ambulances et camions de services, sans compter les nombreux camions qui feront d'innombrables aller et retour sans compter qu'ils n'ont pas le droit de bloquer la rue pendant les travaux. Lors des derniers travaux occasionnés par l'ajout d'une nouvelle habitation beaucoup de règlements de sécurité (ex : clôtures de sécurité manquantes ou non fonctionnelles, pour empêcher l'accès aux travaux par des tiers, dont des enfants) ont énormément tardé à être mis en place, surtout durant les excavations.

Autre point assez choquant c'est la disparition des arbres de ce terrain dû au fait que ce projet de construction occupera la presque la totalité du terrain et ne respectera pas le minimum requis concernant les espaces verts. N'est-ce pas là un point important de tout projet de développement ? Le point suivant est assez troublant : "Reduce the required width of landscaping along an interior side line to 0.5 meter, despite section 5.9.1". Très peu d'égard pour le propriétaire de la propriété adjacente qui se retrouvera avec un immeuble pratiquement collé contre sa clôture.

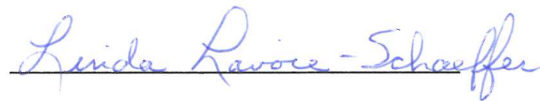
En bref il est difficile de comprendre en quoi ce projet réussira à améliorer ou respecter le caractère actuel de la rue Powers constituée en grande majorité de maisons unifamiliales, sans que celui-ci soit dramatiquement altéré.



M. Yannick Schaeffer, propriétaire

816 rue Powers

YLNschaeffer@yahoo.ca



Mme Linda Lavoie-Schaeffer, propriétaire

816 rue Powers

lindaschaeffer12@gmail.com